

# EN TOUTE SÉCURITÉ

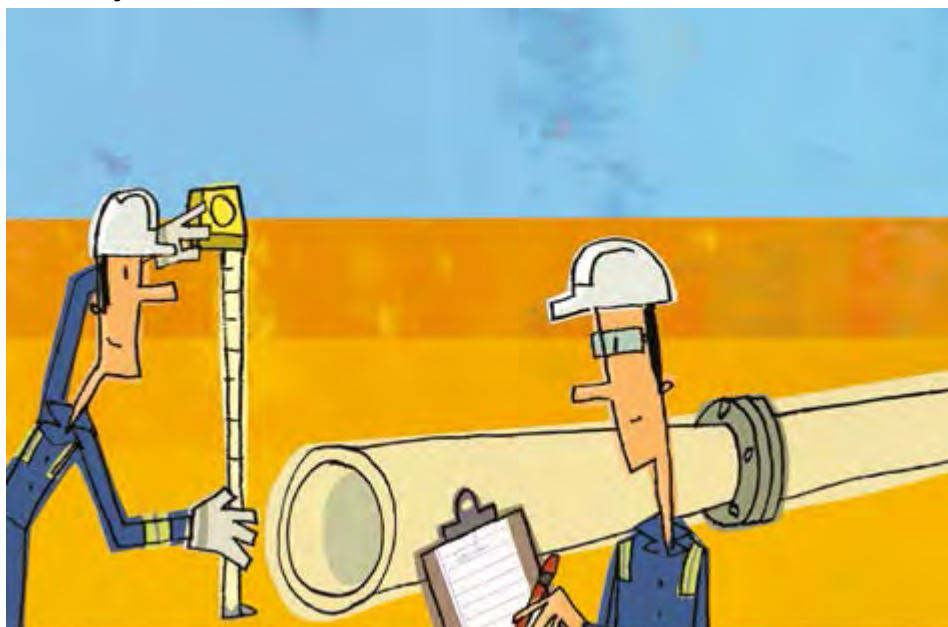


Pipeline  
Saint-  
Laurent

notre énergie  
à votre service



# Le Pipeline Saint-Laurent



**Le Pipeline Saint-Laurent** qui passe sur votre propriété est une conduite souterraine d'une longueur de 250 kilomètres reliant la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis au centre de distribution d'Énergie Valero à Montréal-Est.

La conduite transporte en continu, nuit et jour et 365 jours par année, divers produits de pétrole raffiné : de l'essence et du diesel pour les véhicules, du kérosène ou carburéacteur pour les avions et du mazout destiné au chauffage domestique, commercial et industriel.

La conduite peut transporter entre 45 000 et 110 000 barils d'hydrocarbures par jour, les quantités variant en fonction des besoins saisonniers.

Dépendant du débit, les produits raffinés introduits dans le pipeline à Lévis mettent de 2 à 5 jours pour parvenir à destination. Les hydrocarbures circulent donc dans la conduite à une vitesse moyenne se situant entre 2,5 et 6 kilomètres/heure.

Afin de propulser les hydrocarbures vers Montréal-Est, une forte pression est appliquée dans la conduite à partir de la raffinerie et, si nécessaire, une seconde station de pressurisation, appelée poste de pompage intermédiaire, prend la relève à Saint-Majorique-de-Grantham, tout près de Drummondville.



*Profondeur minimale d'enfouissement de la conduite : 1,6 mètre en milieu agricole et 1,2 mètre en milieu boisé, dépassant ainsi les normes de l'industrie.*



***En se substituant aux autres moyens de transport utilisés auparavant, le pipeline permet de réduire de 37 000 tonnes par année les émissions de gaz à effet de serre, améliorant d'autant le bilan environnemental québécois.***



*D'un diamètre de 406 millimètres (16 pouces), la conduite est faite d'un acier de qualité supérieure d'une épaisseur minimum de 6,26 millimètres (1/4 pouce).*

Le pipeline, comparé au navire, au train ou au camion-citerne, est indiscutablement le moyen le plus sûr, le plus écologique et le plus économique pour transporter des hydrocarbures sur de grandes distances.

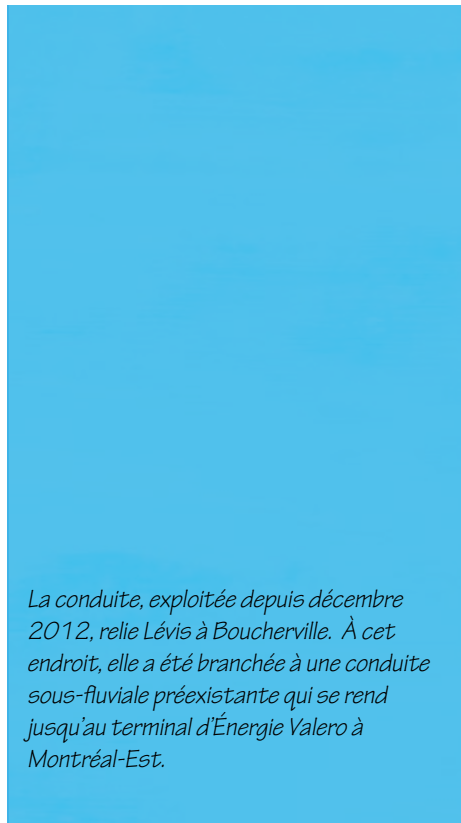
Enfoui à une profondeur moyenne de 1,6 mètre en zones agricole, urbaine ou semi-urbaine et à 1,2 mètre en milieu boisé, il fait discrètement son travail et n'est exposé ni aux aléas météorologiques, ni aux impondérables de la circulation.

En se substituant aux autres moyens de transport utilisés auparavant, le pipeline permet de réduire de 37 000 tonnes par année les émissions de gaz à effet de serre, améliorant d'autant le bilan environnemental québécois.

En plus de la protection naturelle que lui assure son enfouissement en profondeur, la conduite est l'objet de tout un ensemble de mesures de surveillance aussi bien actives que passives visant à prévenir tout incident. Dans le cas très peu probable où un tel événement surviendrait, il déclencherait aussitôt diverses interventions humaines et mécaniques qui apporteront rapidement une solution au problème.

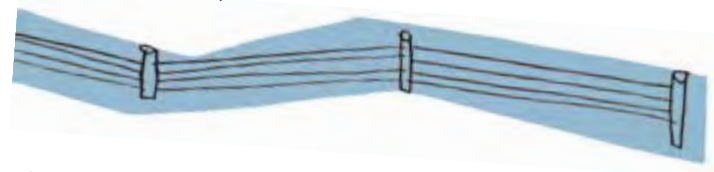
Dans ce document, nous vous présentons quelques conseils de sécurité, ainsi que les multiples mesures de prévention et de précaution mises en place pour assurer en tout temps une exploitation sécuritaire de la conduite d'hydrocarbures de Pipeline Saint-Laurent.

# Le Pipeline Saint-Laurent



## Activités permises sur ou à proximité de l'emprise jusqu'à une profondeur de 60 centimètres :

- labour et récolte
- hersage
- épandage de fertilisants et de matières organiques



L'emprise permanente est de 23 mètres, ou 75 pieds, en zone agricole et de 18 mètres, ou 60 pieds, en milieu boisé. Les interventions sur l'emprise sont définies dans les ententes intervenues entre Pipeline Saint-Laurent et chacun des propriétaires.

## Activités exigeant une autorisation écrite :

- activités agricoles qui travaillent le sol à plus de 60 centimètres de profondeur
- excavation à plus de 30 centimètres de profondeur
- nivellement
- installation de systèmes de drainage souterrain
- installation de conduites dans l'emprise
- aménagement et nettoyage de fossés
- installation de clôtures perpendiculaires à l'emprise
- installation de fils aériens
- réalisation d'un aménagement paysager
- aménagement de chemins de ferme
- circulation de matériel lourd à l'extérieur des chemins d'accès déjà aménagés
- entreposage temporaire de bois sur l'emprise
- activité forestière entraînant un travail du sol à plus de 45 centimètres





### Activités interdites :

- mise en place d'infrastructures permanentes ou temporaires telles que bâtiments, abris, remises ou garages
- réservoirs, piscines creusées ou hors terre
- puits artésiens ou de surface
- murs de soutènement
- poteaux, haubans, panneaux publicitaires
- clôtures parallèles à la conduite à l'intérieur de l'emprise
- trous d'accès, puisards, vannes et autres raccordements
- aires de stationnement bétonnées ou asphaltées
- feux de tous genres allumés à quelque fin que ce soit



Dans le doute,  
référez-vous en tout temps à votre  
**Guide de gestion de l'emprise**

Ou appelez-nous : au **1 877 323-0363**

Pour localiser exactement l'emplacement  
de la conduite :

**Info-Excavation : 1 800 663-9228**  
(24 heures sur 24)

# Pour votre sécurité, un pipeline sous surveillance permanente

Chez Pipeline Saint-Laurent, l'exploitation sécuritaire de la conduite est une affaire de tous les moments. Pour minimiser tout risque d'incident, un large éventail de mesures passives et actives a été mis en place.

Au terminal de Montréal-Est, un centre de contrôle, équipé de moniteurs et d'appareils de mesure sophistiqués, surveille en continu et en temps réel la pression et le débit des hydrocarbures sur toute la longueur de la conduite.

À la raffinerie de Lévis, une équipe de spécialistes, bien formée quant aux processus à suivre en cas d'urgence, est en état d'alerte permanente, 24 heures sur 24 et 365 jours par année.



En plus d'un programme d'entretien rigoureux, une équipe d'experts assure une surveillance constante du pipeline à l'affût de la moindre défaillance.



Une baisse de pression ou la détection d'une fuite, même minime, enclenche automatiquement un arrêt des opérations et une recherche systématique de l'origine de l'incident.

Dans le cas d'une fuite, les vannes de sectionnement motorisées situées de part et d'autre du lieu de l'écoulement sont aussitôt fermées par contrôle à distance, réduisant alors au minimum le déversement.

Comme les appareils de surveillance peuvent localiser la source du problème à 100 mètres près, les équipes spécialement formées de Pipeline Saint-Laurent sont en mesure d'intervenir promptement sur les lieux mêmes de l'incident.

Ce n'est qu'après une visite au terrain, le problème identifié et, le cas échéant, le correctif apporté, que le pipeline sera remis en marche.

En cas de fuite, les vannes de sectionnement sont actionnées à distance pour isoler l'écoulement. En règle générale, une fuite de 5% sera détectée en moins de 5 minutes. Il y a 27 vannes de sectionnement sur le parcours du pipeline. Elles se trouvent généralement par paire, de part et d'autre des principaux cours d'eau franchis par la conduite et dans les zones considérées sensibles.



## **Patrouille aérienne régulière et inspection pedestre annuelle.**

La surveillance de l'intégrité du pipeline ne se limite pas au centre de contrôle à distance. Une fois par semaine, d'avril à novembre, et deux fois par mois, de décembre à mars, une patrouille aérienne survole l'emprise de la conduite à la recherche de toute activité anormale comme, par exemple, des travaux non autorisés. Cette patrouille aérienne est renforcée, une fois l'an, d'une inspection pedestre sur toute la longueur de l'emprise, ainsi que d'une visite bimensuelle des sites de vannes, ce qui permet de détecter des anomalies passées inaperçues du haut des airs.



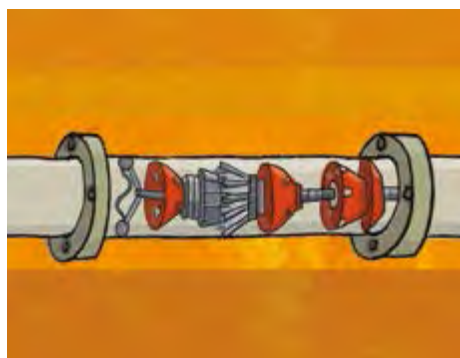
À l'affût de tout indice inhabituel, l'emprise est survolée hebdomadairement en été et bimensuellement en hiver. Une fois l'an, l'emprise est également parcourue de bout en bout par une patrouille pedestre, alors que les vannes sont inspectées au moins une fois aux deux semaines.

## **Protection anticorrosion et inspection souterraine**



Comme elle est enfouie, la conduite pourrait être exposée à la corrosion si elle n'était pas correctement protégée. Pour prévenir cette corrosion, la canalisation a été couverte de bout en bout d'un enduit époxydique avant sa mise en terre. Pour une plus grande efficacité dans la lutte à la corrosion, on a installé, en plus de ce revêtement scellant, un système appelé « protection cathodique à anodes sacrificielles ». Essentiellement, la protection cathodique se fait en raccordant la conduite à des anodes ou du ruban de zinc. Ces anodes ou ce ruban se sacrifient (d'où l'expression anodes sacrificielles) au profit de la conduite en acier.

On protège le pipeline de la corrosion de deux façons : d'abord, on scelle la surface extérieure de la conduite avec un enduit époxydique très résistant et, ensuite, on installe un dispositif de protection cathodique qui consiste essentiellement à raccorder la conduite à des anodes placées parallèlement à la conduite. Grâce à cette technique, c'est l'anode qui se corrode et non la canalisation.



La sonde se déplace dans la conduite, entraînée par les hydrocarbures qui y circulent. Ses instruments peuvent détecter les anomalies externes ou internes, les microfissures, les déformations de la conduite et indiquer très précisément où elles se trouvent par positionnement GPS.

Le pipeline est également l'objet d'une inspection interne sur toute sa longueur. Au moins une fois tous les cinq ans, plus souvent si cela s'avère nécessaire, on introduit à l'intérieur de la conduite un instrument appelé sonde intelligente, équipée de dispositifs sophistiqués de mesure et d'enregistrement. En progressant dans la canalisation, la sonde détectera les anomalies ou défauts sur la surface intérieure ou extérieure de la paroi, de possibles microfissures ou même des déformations de la conduite. Les informations ainsi obtenues permettront aux équipes de Pipeline Saint-Laurent d'atténuer ou de corriger tout problème potentiel avant qu'une défaillance ne se produise.

# Un accident est très peu probable, mais...

SI VOUS PERCEVEZ UNE ODEUR D'HYDROCARBURES OU SI VOUS OBSERVEZ QUELQUE CHOSE D'INHABITUEL TELS QUE FLUIDES, VAPEURS, FUMÉES OU FLAMMES SUR LE PARCOURS DU PIPELINE...

- APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE **9-1-1** ET ÉLOIGNEZ-VOUS RAPIDEMENT DES LIEUX
- SURTOUT, N'ENTREPRENEZ RIEN PAR VOUS-MÊME!

Votre appel enclenchera aussitôt le processus prévu au plan de mesures d'urgence intervenu entre les autorités de votre municipalité et les représentants de Pipeline Saint-Laurent.

Le service d'urgence ou d'incendie de votre localité interviendra rapidement et sécurisera les lieux jusqu'à ce que les équipes de Pipeline Saint-Laurent arrivent sur place avec l'équipement nécessaire pour faire face à la situation et, le cas échéant, remettre la conduite en état de fonctionnement.



**VOUS NOTEZ UN AFFAISSEMENT DU SOL SUR L'EMPRISE ?**

**VOUS OBSERVEZ UN SUINTEMENT OU UN AFFLEUREMENT D'HYDROCARBURES À PROXIMITÉ OU À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE ?**

APPELEZ-NOUS AUSSITÔT  
AU **1 877 323-0363**  
(24 heures sur 24)



# Que se passe-t-il pour vous en cas d'incident grave sur votre propriété ?

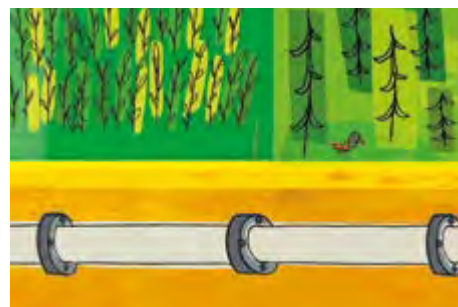
La possibilité qu'un incident grave se produise est très faible. En toutes circonstances, le pipeline demeure le moyen de transport d'hydrocarbures le plus sûr et le plus sécuritaire entre tous.

De plus, un programme rigoureux d'entretien maintenu par Pipeline Saint-Laurent fait en sorte que tout problème potentiel est généralement identifié et évité bien avant qu'une défaillance ne se produise.

Si, toutefois, un incident grave se produisait, l'événement déclencherait le déploiement du plan local de mesures d'urgence selon l'entente intervenue entre votre municipalité et Pipeline Saint-Laurent. Ce protocole d'intervention adapté aux réalités locales a été établi avec chacune des municipalités se trouvant sur le parcours du pipeline et il fait l'objet de rencontres, d'exercices de simulation et de mises à jour régulières.



- Le plan des mesures d'urgence est enclenché à la suite de votre appel au 9-1-1 ou d'un appel provenant du centre de contrôle de Pipeline Saint-Laurent qui aura détecté une situation anormale sur le parcours de la conduite.
- Toutes les vannes de sectionnement sont fermées à distance, isolant de part et d'autre le site de l'événement.
- Les services d'urgence de la municipalité, pompiers ou policiers, se rendent rapidement sur place pour établir un périmètre de sécurité afin de vous protéger, vous et votre famille, ainsi que vos biens et votre propriété.
- Si la situation l'exige, vous et votre famille serez évacués et pris en charge par les représentants de la sécurité civile ou de la Croix-Rouge qui verront, si nécessaire, à votre hébergement temporaire. Votre propriété et vos biens seront surveillés par les forces policières.
- En contact téléphonique avec l'équipe technique de Pipeline Saint-Laurent, les intervenants locaux prennent les mesures de confinement jugées nécessaires.
- L'équipe d'intervention de Pipeline Saint-Laurent, qui se trouve à la raffinerie de Lévis, se déplace aussitôt vers les lieux de l'incident avec tout l'équipement et tout produit permettant de corriger la situation.
- Une fois sur place, l'équipe d'intervention de Pipeline Saint-Laurent s'affaire à maîtriser la situation et à minimiser les répercussions sur l'environnement. Elle confine le déversement, colmate la fuite, contrôle les vapeurs inflammables ou éteint l'incendie, limite la propagation des matières dangereuses, puis effectue les travaux de réparation.
- Dans le cas où il y a risque de déversement dans un plan d'eau, la Société d'intervention maritime pour l'est du Canada (SIMEC) est aussitôt appelée pour prendre les mesures appropriées incluant, si nécessaire, le confinement, la récupération des hydrocarbures, puis le nettoyage des lieux.
- S'il y a eu déversement sur les sols, ceux-ci seront récupérés et expédiés vers des sites de remise en état, selon les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puis remplacés par des matières similaires ou supérieures.
- Une fois la situation entièrement maîtrisée et les réparations nécessaires réalisées sur la conduite, celle-ci est remise en opération dans le respect des principes de sécurité.
- Si vous avez dû être évacué, vous êtes alors autorisé à revenir sur place.
- Si l'incident a entraîné un préjudice pour vous ou des dommages à votre propriété et à vos biens, Pipeline Saint-Laurent verra à ce que votre propriété soit remise en état et que vous et votre famille soyez pleinement dédommagés.



# La sécurité, notre priorité absolue.

Plus de 40% des fuites sur les conduites souterraines sont dues à des travaux d'excavation non autorisés.

Avant d'effectuer de tels travaux, appelez toujours  
**Info-Excavation :**  
**1 800 663-9228**  
(24 heures sur 24)

**Ligne info - Urgence**  
**1 877 323-0363**

[info@pipelinesaintlaurent.ca](mailto:info@pipelinesaintlaurent.ca)

[www.pipelinesaintlaurent.ca](http://www.pipelinesaintlaurent.ca)

1801, avenue McGill College  
13<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 2N4



# LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE.



Pipeline  
Saint-  
Laurent

notre énergie  
à **votre** service